

Bilan de la concertation

Projet de Parc naturel régional de l'Astarac



TABLE DES MATIÈRES

Introduction : la volonté de construire un projet de territoire partagé et fédérateur	2
1. La concertation engagée dès la phase d'émergence du projet de PNR de 2017 à 2022	4
1.1 La phase d'émergence et d'opportunité du projet de 2017 à 2022	4
1.2 Les temps de concertation et de mobilisation de la phase d'émergence et d'opportunité	4
1.3 Un panel d'outils mobilisés	5
1.4 Bilan de la concertation sur la phase d'émergence	6
2. L'élaboration d'une véritable « stratégie d'information, de concertation et de pilotage » pour élaborer la charte du PNR de 2023 à 2026	7
2.1 Une stratégie construite autour de 3 niveaux.....	7
2.2 Une valorisation de la matière existante.....	7
3. L'information des élus, acteurs et habitants tout au long du processus	8
3.1 Des temps d'information et de rencontres	8
3.2 Les publications et articles	12
3.3 Des outils pour communiquer	13
3.4 Bilan de l'information des élus, acteurs et habitants du territoire	16
4. La concertation pour élaborer le projet de Charte	17
4.1 L'organisation de la concertation	17
4.2 Le déroulement de la concertation	18
4.3 Bilan sur la concertation des acteurs	25
5. Les instances de pilotage pour élaborer et valider le projet de Charte	26
5.1 Les instances des parties prenantes de la démarche	26
5.2 Les instances du porteur de projet, l'Association de préfiguration puis le Syndicat mixte de préfiguration.....	28
5.3 Bilan des instances de pilotage	29
6. Les démarches de concertation à venir	30

INTRODUCTION : LA VOLONTÉ DE CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET FÉDÉRATEUR

→ *Le projet de Parc naturel régional de l'Astarac : un projet de territoire concerté*

Un Parc naturel régional est d'un projet de territoire concerté visant à trouver un juste équilibre entre protection des paysages, des patrimoines naturels et culturels avec une gestion adaptée ; tout en contribuant à un développement économique, social et culturel ainsi qu'à la qualité du cadre de vie. Ce projet de territoire est élaboré par les élus des Communes et Intercommunalités, le Département, la Région, l'État, les partenaires techniques, les associations, les habitants...

La concertation fait ainsi partie du processus de construction d'un projet de Parc naturel régional. Bien que bilan de la concertation soit une pièce obligatoire soumise à une enquête publique (articles R. 333-6-1 et R.123-8 du code de l'environnement), les porteurs du projet ont eu la volonté forte de co-construire, à toutes les étapes et notamment dès l'émergence, un projet de territoire qui soit compris, accepté, partagé et soutenu par les élus, les forces-vives et les habitants du territoire. L'objectif étant de faire de la concertation une force du projet de PNR Astarac. Les travaux de concertation ainsi menés ont constitué une clé de voute essentielle de tout le processus de construction de la Charte du projet de Parc naturel régional de l'Astarac. Chaque acteur a ainsi pu trouver sa place pour s'exprimer et contribuer à la naissance et à la construction de ce projet de territoire et ce en toute transparence.

→ *Un bilan de la concertation menée tout au long de la démarche de création, élargi aux actions complémentaires d'information et pilotage*

Ce bilan vise à présenter une synthèse de la concertation établie dans le cadre de la création du Parc naturel régional de l'Astarac.

Par définition, la concertation fait intervenir un ensemble de parties prenantes en vue d'élaborer collectivement des propositions sur un projet. Dans ce bilan, il a été fait le choix de présenter une synthèse plus large que la simple concertation, en intégrant les autres processus comme l'information, la concertation et le pilotage afin d'avoir une version globale du processus d'élaboration mené.

1. LA CONCERTATION ENGAGÉE DÈS LA PHASE D'ÉMERGENCE DU PROJET DE PNR DE 2017 À 2022

1.1 La phase d'émergence et d'opportunité du projet de 2017 à 2022

De 2017 à 2022, la phase d'émergence et d'opportunité a permis de mener une première et large concertation des acteurs (communes, partenaires techniques, associations, habitants etc.). Cette étape a également permis de sensibiliser les acteurs aux enjeux du territoire et au projet de Parc naturel régional.

Par l'ensemble des travaux d'étude et production menés, par la richesse des travaux collectifs de concertation, cette phase d'émergence et d'opportunité a été fondatrice, en permettant de définir les orientations du projet de territoire et de valider l'opportunité et la faisabilité du projet de Parc naturel régional. En 2022, le projet de PNR Astarac a franchi une étape décisive en recevant un avis d'opportunité favorable du Préfet de Région.

Une analyse détaillée de l'avis du Préfet de Région a été réalisée et partagée avec les élus et acteurs afin que chacun ait une vision des attentes et de la marche à franchir (en Bureau et Assemblée générale de l'Association et lors des premières commissions thématiques et réunions territoriales).

1.2 Les temps de concertation et de mobilisation de la phase d'émergence et d'opportunité

Cette phase a été ponctuée de nombreux temps d'information, concertation et mobilisation :

- **Des enquêtes auprès des communes du territoire d'études :**
Cible : Les élus
Objectif : Recueillir leur vision du territoire et attentes vis-à-vis d'un projet de PNR
Résultat : 105 réponses (85% des communes ont répondu)
- **Une lettre d'information aux habitants avec une enquête :**
Cible : les habitants
Objectif : Informer de la démarche de PNR et réaccueillir des attentes et idées
Résultat : 1200 réponses reçues, soit 10 % des foyers du territoire (pour un territoire comptant 34 000 habitants et 11 400 ménages environ) avec plus de 2200 idées et propositions. Deux brochures points d'étapes illustrent les résultats de l'analyse de cette enquête.
- **Des rencontres individuelles avec des experts :**
Cible : experts techniques du territoire
Objectifs : recueillir de la matière technique pour nourrir l'étude d'opportunité
Résultat : plus de 75 acteurs rencontrés
- **Un atelier de concertation :**
Cible : élus, socio-professionnels, associations, institutions
Objectif : recueillir de la matière technique pour nourrir l'étude d'opportunité
Résultat : plus de 120 participants
- **Une concertation agricole menée par la Chambre d'Agriculture du Gers**
Cible : les agriculteurs
Objectifs : informer, sentir l'adhésion et nourrir des premières réflexions sur les enjeux agricoles
Résultat : 21 enquêtes agricoles et 2 réunions avec au total 120 agriculteurs

- **Des commissions thématiques partenariales :**
Cible : Les partenaires institutionnels et experts techniques mais également des élus
Objectif : Acculturer à la démarche de PNR et nourrir des premières réflexions
Résultat : 11 commissions pour un cumul de 260 participants

1.3 Un panel d'outils mobilisés

• **Un concours photo**

Un concours photo a été organisé durant l'été 2020. 5 catégories étaient proposées aux participants :

- Les paysages de l'Astarac
- La faune et la flore en Astarac
- Les villages et le bâti de l'Astarac
- La vie en Astarac (personnes, scènes de vie, événements)
- L'insolite en Astarac

358 clichés ont été soumis à un jury composé d'élus impliqués dans le projet du Parc naturel régional et des internautes via la page Facebook du projet.

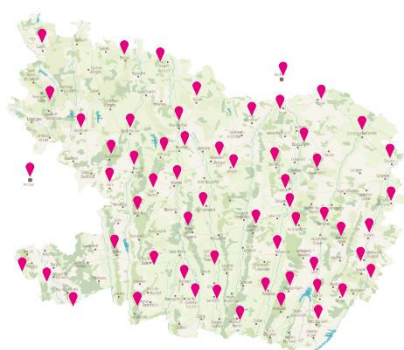
18 clichés ont été gagnants et ont permis de venir donner naissance à une exposition photo itinérante.



• **L'exposition itinérante**

Une exposition itinérante composée de 20 kakémonos et 10 cubes a été mise à disposition des communes. Depuis sa création, elle a été installée dans 59 lieux qui ont maillé le territoire. Cette exposition photo, à travers une déambulation autour de diverses photos et explications sur le territoire de l'Astarac, a permis d'informer et de sensibiliser les habitants du territoire : une première acculturation à la démarche pour inciter par la suite à suivre et à participer au projet.

Lieux d'exposition sur le territoire :



- **Les points d'étapes**

8 brochures « Points d'étapes » ont été réalisées entre 2019 et 2023. Ces points d'étapes ont été régulièrement mis à disposition lors de diverses réunions techniques, manifestations et mis en ligne sur le site internet. Avec un contenu précis et une approche technique, ils ont permis d'avoir une information complète sur les étapes clés de la démarche.



- **Les articles de presse**

25 articles de presse entre 2021 et 2023 ont entièrement été dédiés au projet de PNR Astarac et 16 de plus en ont fait mention.

1.4 Bilan de la concertation sur la phase d'émergence

La phase d'émergence et d'opportunité de 2017 à 2022 a permis de construire des bases solides en termes d'information, communication et concertation !

Les outils mobilisés sur la phase d'émergence	Chiffres clés	Cible			
		Élus	Partenaires institutionnels et experts	Socio-professionnels	Habitants
Enquêtes	105 élus 21 agricoles	X		X (agriculteurs)	X
Enquête associée à une lettre d'information	Envoyé à 12000 foyers 1200 réponses				X
Commissions de travail	14 pour 500 participants	X	X	X (agriculteurs)	
Concours photos	1 concours pour 358 clichés 18 gagnants				X
Points d'étapes	8 brochures	X			X
Exposition photo	1 exposition installée dans 59 lieux	X			X
Articles de presse	41 articles				X
Rencontres individuelles	75 rencontres		X		

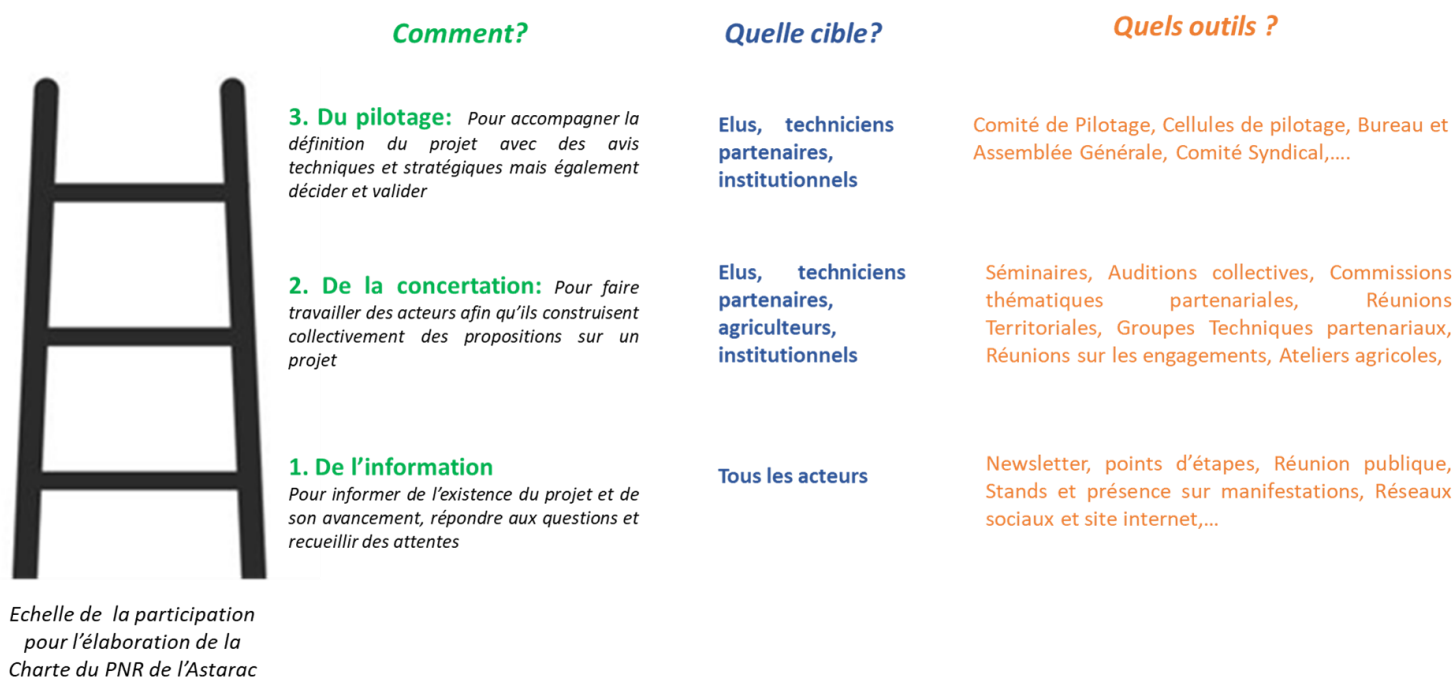
2. L'ÉLABORATION D'UNE VÉRITABLE « STRATÉGIE D'INFORMATION, DE CONCERTATION ET DE PILOTAGE » POUR ÉLABORER LA CHARTE DU PNR DE 2023 À 2026

2.1 Une stratégie construite autour de 3 niveaux

Pour couvrir tous les niveaux de la concertation, dès la sortie de la phase d'opportunité marquée par l'obtention de l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région en 2022, une stratégie de concertation a été élaborée.

Cette stratégie de concertation a été construite avec l'objectif de viser tous les publics (élus, habitants, experts, agriculteurs...) avec des approches et des sollicitations différentes afin que chaque type d'acteurs puisse y trouver sa place et ainsi contribuer à la construction de la Charte.

Cette stratégie a été structurée autour de phases d'**information**, de **concertation** et de **pilotage** comme expliqué sur le schéma ci-après.



2.2 Une valorisation de la matière existante

La démarche d'élaboration de la Charte s'est d'abord appuyée sur la riche matière issue de la phase d'opportunité, en la complétant et en la mettant en perspective à la lumière du diagnostic territorial réalisé en 2023-2024 et en s'appuyant sur les nouvelles étapes de co-construction. Les différents avis qui ont été émis dans le cadre de la procédure de la phase d'opportunité ont également été pris en compte.

Cette étape d'élaboration de la Charte a mobilisé pleinement les acteurs du territoire afin de définir collectivement la feuille de route pour l'avenir de l'Astarac. Rédigée pour 15 ans, élaborée par les acteurs du territoire et porteuse d'ambitions fortes, la Charte est le document fondateur d'un Parc naturel régional. Cette étape a permis de définir collectivement des orientations et des mesures concrètes pour bien vivre demain en Astarac.

3. L'INFORMATION DES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS TOUT AU LONG DU PROCESSUS

3.1 Des temps d'information et de rencontres

3.1.1 Une réunion publique au lancement de l'élaboration de la Charte



En octobre 2023, une réunion publique a été organisée à Mirande avec pour enjeux de :

- Faire connaître la démarche
- Informer de la démarche et son avancée
- Rassurer sur la démarche
- Faire naître de l'intérêt

Elle a permis de réunir plus d'une centaine de personnes.



Lors de cette réunion, beaucoup de questions ont été posées aux élus, des éléments de réponses ont été amenés pendant la réunion mais également à travers une « foire aux questions » qui a été diffusée suite à la réunion.



« Quel avenir pour nos coteaux qui s'enfrichent ? Qu'est-ce que le Parc pourra faire contre le déclin de l'élevage ? »

Le maintien de l'élevage, des prairies, des coteaux ouverts, etc... est au cœur des préoccupations du projet de PNR. Dans la charte en cours d'élaboration, nous pourrions prévoir des mesures et des actions pour accompagner l'élevage et les filières associées, favoriser la préservation des paysages ... Mais il serait illusoire de penser que le PNR va pouvoir régler seul ces problématiques vastes et ce sont les politiques agricoles européennes, nationales ou régionales qui sont les principaux leviers d'action.

Dans le cadre du processus d'écriture de la Charte, débuté il y a peu, il est prévu de s'appuyer sur des programmes déjà existants (par exemple le programme "Life Coteaux Gascons" mené par l'ADASEA) et d'appuyer en particulier les filières locales en valorisant les productions (par exemple avec des actions de soutien au développement de la vente directe).

Le PNR apportera du "+" mais il ne constituera pas la solution-miracle à ces problématiques profondes et complexes.

« Est-ce que la création d'une "Maison de l'Astarac" de type "Maison de la Nature" est prévue afin d'accueillir les actions d'éducation à l'environnement ? »



À ce stade, le projet commun du territoire (la Charte) n'est pas encore écrit. Un tel projet pourrait tout à fait s'y inscrire s'il répond aux objectifs que le territoire va se fixer.

Il y a 124 communes dans le périmètre et les actions du Parc doivent s'y déployer. Est-ce qu'une Maison de la Nature est l'outil le plus adapté pour y parvenir ? Il nous faut encore travailler et avancer pour pouvoir apporter une réponse à cette question.

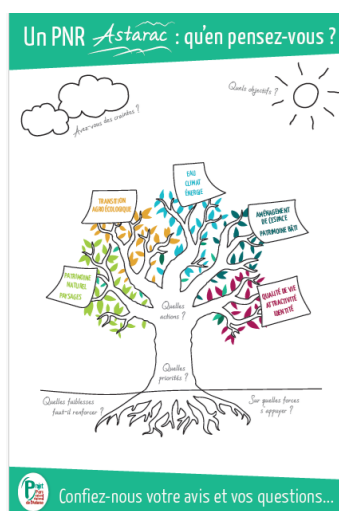
Le Parc sera de toute façon très attendu sur sa capacité à mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, cette thématique étant au cœur de sa mission.

3.1.2 Les ateliers habitants et réunion associations

À l'automne 2024, **4 rendez-vous à destination des habitants ont été proposés**. Ces rencontres se sont déroulées avec un premier temps « d'atelier » à destination des familles : jeux, expos photos, panneaux informatifs...et un second temps de réunion publique. Les objectifs étaient d'informer et recueillir les attentes des habitants.



Sur la même période a eu lieu **une réunion dédiée aux associations du territoire** (comité des fêtes, associations sportives et culturelles, comité de chasse...)



L'ensemble de ces évènements a permis de **sensibiliser et recueillir les attentes d'environ 140 participants**.



3.1.3 La tenue d'un stand Projet de PNR lors de diverses manifestations

Les élus et l'équipe technique ont également été présents et sont intervenus lors de différents évènements.

- **Foire de la Mirandaise** : Foire agricole grand public autour de la race de la Mirandaise

2023 : 20 visites sur le stand du projet de PNR
2024 : 30 visites sur le stand du projet de PNR
2025 : 50 visites sur le stand du projet de PNR



- **Nuits des forêts** : Évènement national décliné sur divers lieux localement ayant pour but de sensibiliser les citoyens aux enjeux forestiers

2024 : 40 visites sur le stand du projet de PNR à Laguian-Mazous
2025 : 30 visites à Lupiac et 80 visites à Saint-Blancard



- **Gascogn'Agri** : Foire agricole organisée par le syndicat des Jeunes Agriculteurs

2024 : Présence de l'équipe et élus du Projet de PNR pour remise des Prix Praires dans le cadre du Concours des pratiques agroécologique organisé par l'ADASEA32
2025 : 20 visites sur le stand du PNR

- **Marché à l'ancienne de Seissan :**
2025 : 40 visites sur le stand du PNR
- **Animations Ville à Joie :** *Tournée itinérante organisée par la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, avec diverses animations et services*

2023 : participation à 3 événements Ville à joie (environ 40 personnes)
2025 : participation à 1 événement Ville à joie (environ 15 personnes)



- **Des réunions bout de champs agricoles :** *organisées en multi partenariat (FDCUMA, Vivadour, GIP-LIA, Projet PNR Astarac)*

2024 : Environ soixante agriculteurs présents sur une plateforme de démonstration couverts végétaux
2025 : Environ quarante agriculteurs présents sur une plateforme de démonstration couverts végétaux.



Les tenues de stands lors de manifestations ont été pertinentes expliquer la démarche et répondre à des questions et/ou craintes auprès de citoyens ou agriculteurs qui n'auraient pas fait spécifiquement la démarche de venir sur une réunion « spécifique PNR ».

3.1.4 Des interventions lors d'événements ou devant des groupes

D'autres événements spécifiques ont rythmé les années de conception de la Charte et ont donné l'opportunité de communiquer autour du Projet de PNR Astarac, on peut citer

- **Les éductours touristiques :** organisés par le Comité Départemental du Tourisme du Gers et à destination des acteurs du tourisme, ils permettent de les sensibiliser et de créer des espaces de rencontres, notamment sur des thématiques spécifiques. 37 participants ont assisté à l'édition de 2024 intitulée « Remontez le temps en Astarac » et 25 participants en 2025 pour « Astarac, terre d'audace, patrimoine d'avenir ».



- **Le séminaire pour les agents de la Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT32)**



En novembre 2024, à la demande de la DDT32, l'Association du Projet de PNR Astarac a été sollicitée pour organiser une animation centrée sur la démarche de PNR auprès de l'ensemble des agents de la DDT32 à l'occasion de leur séminaire annuel. Ainsi une centaine d'agents ont pu s'exprimer et donner leurs avis sur cette démarche territoriale.

- **Les interventions auprès des étudiants de collèges et lycées :** avec la semaine des vocations agricoles qui a permis en 2025, d'informer de la démarche de projet de PNR, 2 classes de 5ème du collège de Masseube. La semaine des vocations agricoles, initiée par le Département du Gers est un événement qui sera reconduit de façon annuelle. Des interventions ponctuelles ont également eu lieu auprès de classes de BTS du Lycée agricole d'Auch Beaulieu, des classes de secondes et de BTS du lycée agricole de Masseube. **Plus d'une centaine d'élèves ont été ainsi informés de la démarche du PNR Astarac.**



- **Une forêt pédagogique pour les scolaires :** projet multi partenarial associant la Commune de Villecomtal-sur-Arros, l'École élémentaire du Pardiac, le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, le Lycée agricole et forestier Jean Monnet, l'Office National des Forêts (ONF), et la Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) du Gers. À l'automne 2025, 2ha de forêt ont été dédiés à une approche pédagogique permettant **à 40 scolaires d'être sensibilisés aux enjeux forestiers et de biodiversité**, au travers de 3 journées pédagogiques au cours de l'année scolaire 2025/2026.



- **La Grande Tournée de l'Astarac :** il s'agit d'un circuit à vélo organisé sur 3 jours permettant de (re)découvrir l'Astarac. Organisée par le PETR Pays d'Auch, la première édition en mai 2026 a été un succès **avec plus de 120 participants.**



- **Intervention lors du festival Paysage In Marciac**

Paysages in Marciac est le festival de l'arbre et de l'environnement, organisé par Arbre et Paysage 32 depuis 2008 à Marciac. Chaque année, Paysages in Marciac, c'est : 5 jours d'animations pour tous les publics, 70 intervenants, plus de 600 visiteurs, plus de 30 000 vues sur Youtube, pendant le festival Jazz in Marciac.

En juillet 2023, une séquence dédiée aux paysages rassemblant une centaine de personnes avait comme intervenant l'association du Projet de PNR Astarac.

JEUDI 27 JUILLET
PAYSAGES :
LES TERRITOIRES DU BIEN-ÊTRE

9h30 à 12h30 ATELIER TECHNIQUE
Le paysage, ça regarde le territoire !

14h30 à 17h CAUSERIE

Imaginer les territoires du Bien-Être

Avec Bruno Sirven (Arbre et Paysage 32), Jean-Pierre Thibault (Collectif Paysages de l'Après Pétrole), la DREAL Occitanie, le Réseau Paysage Occitanie, le CAUE 32, l'URCAUE, la Fédération de Chasse du Gers et l'association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac



• **Intervention lors du Festival Sève qui peut à Auch**



Arbres et Paysages 32 a créé en 2025 un nouveau festival à Auch.

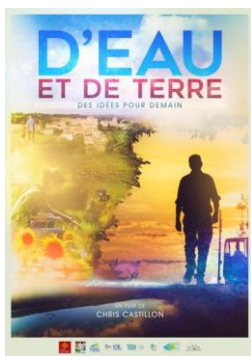
Cette première édition de Sève Qui Peut a eu lieu les 4 et 5 Avril 2025 à Auch. Durant 2 jours, environ 300

élus, spécialistes et grand public se sont donnés rendez-vous pour imaginer ensemble le Gers de 2050. Une des interventions était dédiée au PNR Astarac : « Construire un projet de territoire en s'appuyant sur les paysages : la démarche en cours du projet de Parc naturel régional de l'Astarac ». Intervention du Syndicat mixte du projet PNR Astarac.



4 & 5 AVRIL
À CINÉ 32 - AUCH
 **ARBRE et PAYSAGE 32**

3.1.5 L'Astarac au cinéma



Le film « D'Eau et de Terre » réalisé par Chris Castillon en 2026 est entièrement consacré aux rivières de Gascogne, il met en lumière et donne la parole aux personnes qui agissent sur le terrain pour préserver la ressource en eau, face au changement climatique. De nombreux acteurs faisant partie intégrante du projet de PNR Astarac y sont interviewés (Syndicat Mixte du PNR, ADASEA du Gers, Arbres et Paysages 32...). **La sortie de ce film a été accompagnée de 4 ciné-débats suivis par 450 personnes** de février à avril 2026. Ce support a pour vocation de continuer à vivre à travers des projection-débats lors d'événements ou auprès de scolaires.

3.2 Les publications et articles

3.2.1 Les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn

Une communication régulière est faite sur les réseaux sociaux et le site internet du Projet de PNR Astarac.

Nombre de publications
 2023 : 16
 2024 : 14
 2025 : 23
 2026 (janvier à juin) : 16

Nombre de followers
(facebook + instagram)
 2023 : 2300
 2024 : 2450
 2025 : 2547
 2026 (juin) : 2670

Nombre de visiteurs
 sur le site internet :
 2023 : 3410
 2024 : 9519
 2025 : 6357
 2026 (janvier à juin) : 4300

3.2.2 Les newsletters

Depuis 2023, une newsletter est mise en place, elle permet de faire un état d'avancement de la démarche et des dernières actualités. En 2025, 6 newsletters ont été publiées pour 1095 abonnés.

Nombre de Newsletter publiées :

2023 : 1
2024 : 2
2025 : 6
2026 : 2

Nombre de destinataires :

2023 : 938
2024 : 1017
2025 : 1095
2026 (juin) : 1101

3.2.3 Les articles de presse

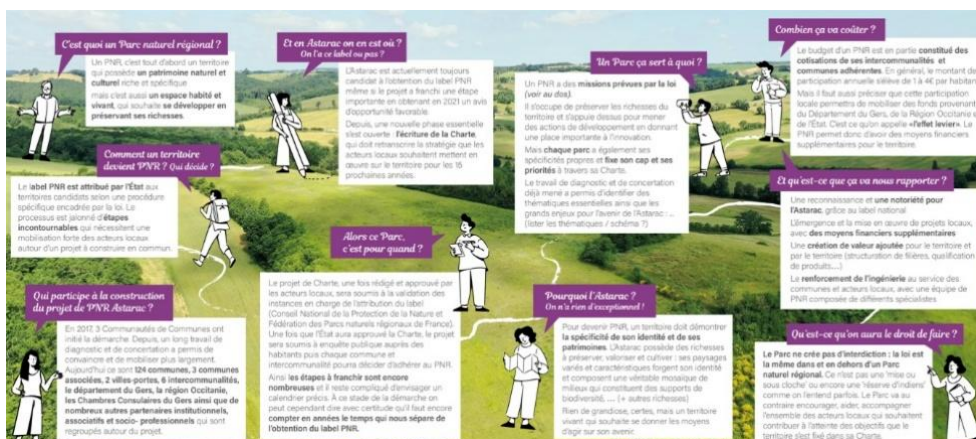
70 articles de presses (dont 44 articles centrés sur le PNR et 26 qui font mention du PNR) ont été recensés dans la presse locale : La Dépêche, le petit journal et le journal du Gers principalement, ainsi qu'à la radio (émission sur Radio Côteaux, chronique sur France bleu Toulouse...)



3.3 Des outils pour communiquer

3.3.1 Les plaquettes

2 plaquettes ont été élaborées pour mettre à disposition facilement un document synthétique qui donne les principales informations sur le projet de PNR Astarac. Une version grand public et une version sur la transition agroécologique ont été produites.





3.3.4 Les petits plus !

Des goodies ont été conçus pour « communiquer » et faire connaître l'Astarac lors d'événements grand public.

- Les cartes postales (30 000 exemplaires)
- La fresque des paysages déclinée en marque-page postales (250 exemplaires) et carte postale (500 exemplaires)
- Les stickers (1 100 exemplaires)
- Les tote-bags (350 exemplaires)
- Les sets de tables (150 000 exemplaires) mis à disposition des offices du tourisme et en retrait au siège du Projet de PNR
- Les crayons à papier produit en 4 500 exemplaires



3.4 Bilan de l'information des élus, acteurs et habitants du territoire

L'information sous toutes ses formes diverses et variées : réunions, plaquettes réseaux sociaux, a permis de faire connaître la démarche de PNR Astarac à plus de 10 000 personnes (élus, habitants, enfants, étudiants...) du territoire !

	2023	2024	2025	2026	Chiffres clés
Des temps d'informations et de rencontres					
Réunion publique					100 personnes
Ateliers Habitants + réunions publiques					60 personnes
Réunion publique association					80 personnes
Présence PNR dans des manifestations					12 événements pour 385 personnes
Interventions PNR lors d'évènements ou devant des groupes					12 événements pour 600 personnes
L'Astarac au cinéma					4 ciné-débats suivis par 450 personnes
Les publications et articles					
Réseaux sociaux					69 publications, 2 670 followers, 23 586 visites du site internet
Newsletters					11 newsletters pour 4 151 destinataires
Articles de presse					70 articles de presse
Des outils pour communiquer					
Plaquettes					2 plaquettes dont 1 généraliste sur le projet imprimée en 4 000 exemplaires
Kakemonos					9 kakémonos
Les supports pédagogiques					2 puzzles, 2 jeux de mémos, 1 livret jeux
Les goodies					30 000 cartes postales La fresque des paysages déclinée en 250 marque-pages et 500 cartes postales 1 100 stickers 350 tote-bags 150 000 sets de tables 4 500 crayons à papier

4. LA CONCERTATION POUR ÉLABORER LE PROJET DE CHARTE

4.1 L'organisation de la concertation

La concertation occupe une place centrale dans le processus de la participation, c'est elle qui fait permet aux acteurs de territoire pouvant agir et faire vivre la futur Charte de travailler ensemble à son élaboration et son contenu. Dans le cas de l'élaboration de la Charte du futur PNR de l'Astarac, les différentes étapes de concertation ont été déterminantes pour la définition du cap visé et du contenu de la Charte.

La démarche d'élaboration de la Charte a été conduite dès juin 2023 et a été organisée autour plusieurs étapes et temps forts qui ont rythmé les 3 phases principales de la démarche : l'élaboration du diagnostic territorial, la définition du projet stratégique, puis du projet opérationnel.



Ainsi, les principaux temps de concertation ont été organisés selon différentes modalités :

- 3 « grands » **séminaires** ont jalonné le processus et ont constitué des temps forts de la concertation (associant élus et partenaires techniques).
- **Des auditions collectives** (avec uniquement les partenaires techniques) **des commissions thématiques partenariales** (associant élus et partenaires techniques) et des **groupes techniques partenariaux** (avec uniquement les partenaires techniques) permettant ainsi d'amener et valider le fond technique pour nourrir la phase de diagnostic et les fondements du projet opérationnel.
- **Des réunions territoriales** pour les élus, afin d'acculturer et d'inciter à la mobilisation sur les séminaires.
- **Des ateliers spécifiques pour les agriculteurs** pour recueillir leur avis et volonté d'adhésion.
- Mais également au fur et à mesure des besoins **d'autres temps d'échanges**.

Élaboration de la Charte



4.2 Le déroulement de la concertation

4.2.1 Les séminaires

3 « grands » séminaires, réunissant élus et partenaires techniques, ont jalonné le processus de concertation et ont permis un cheminement collectif et concerté vers l'élaboration de la Charte :

- le séminaire n°1 « Prospective » du 20 et 21 mars 2024 à Mirande
- le séminaire n°2 « Élaboration de la Charte » du 15 octobre 2024 à Montesquiou
- le séminaire n°3 « Projet opérationnel » du 16 décembre 2024 à Mirande.

Pour chacun des séminaires, les participants ont reçu une semaine avant la tenue du séminaire, un livret du participant leur permettant de s'approprier le contenu et préparer leur participation au séminaire, l'ensemble des supports des séminaires se trouvant sur l'adresse suivante : <https://www.projet-astarac.fr/seminaires/>. Les comptes-rendus élaborés ont constitué des bases de travail essentielles pour les étapes suivantes.

↳ Le séminaire n°1 « Prospective » du 20 et 21 mars 2024 à Mirande

Le séminaire n°1 visait d'une part à partager la situation du territoire et ses enjeux (issus du travail de diagnostic territorial) et d'autre part à produire collectivement une vision prospective de l'Astarac souhaité pour 2050. **175 participants ont contribué à ces travaux dont 55% d'élus et 45 % des partenaires techniques.**



Le livret du séminaire contenait une note sur la situation du territoire et ses enjeux, et permettait de préparer les participants à travailler selon une approche prospective lors des ateliers organisés lors du séminaire.



Par cette approche prospective, il était recherché la production d'une vue commune sur la base des enjeux actuels et futurs afin de préparer la stratégie. Cette approche a contribué à donner un sens aux futures actions, à la fois en comprenant mieux les enjeux et en ayant une vision claire de ce que le territoire souhaite accomplir ensemble.



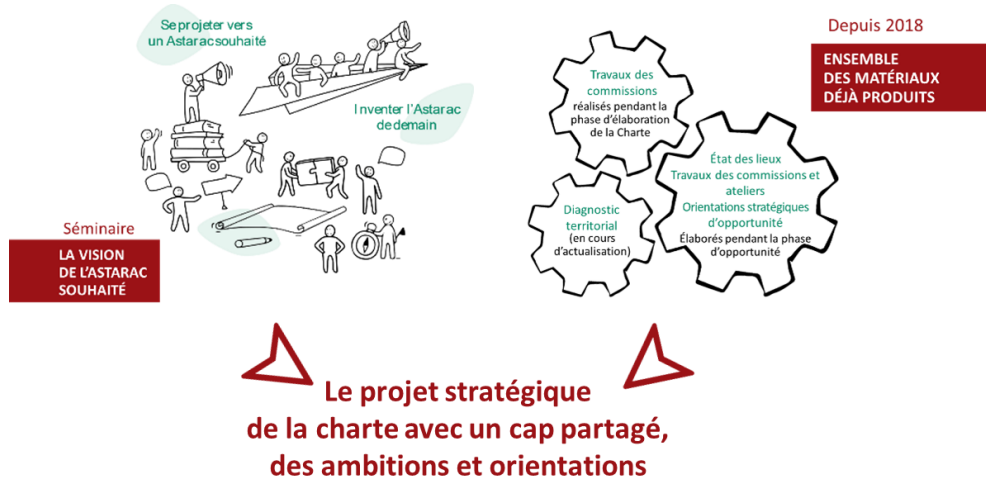
Ce séminaire s'est également appuyé sur l'approche paysagère, en permettant de faire émerger une vision sensible de l'Astarac souhaité de 2050. En effet, l'approche par les paysages facilite le dialogue et constitue un bon support pour les échanges sur le projet avec les élus, acteurs et habitants. Au travers des paysages auxquels les habitants sont attachés, c'est leur cadre de vie qui est en jeu. Les participants ont été amenés à se projeter dans les paysages souhaités pour demain, en formulant leurs propositions sur une fresque des paysages de l'Astarac réalisée pour accompagner la démarche d'élaboration de la Charte.



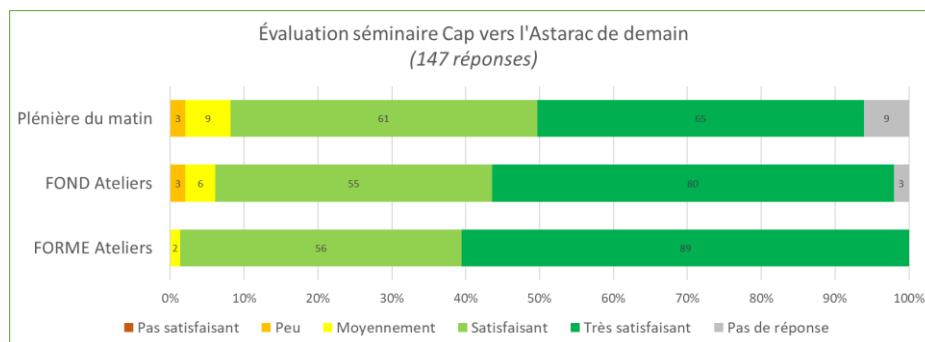
Les travaux de ce séminaire ont permis de poser les bases du projet de Charte du futur Parc naturel régional de l'Astarac, à partir desquels ont été élaboré la vision de l'Astarac souhaité en 2050 et le projet stratégique.



À partir des travaux de ce séminaire et en compilant tous les travaux depuis 2017, les élus du bureau et des cellules de pilotage ont posé les premières pierres du projet stratégique de la Charte, au travers de la définition d'une vision de l'Astarac de 2050, des ambitions et orientations du projet de Charte et d'une première ossature de mesures opérationnelles (notamment lors de l'atelier Bureau et inter-cellules de pilotage du 15 juin 2024 et du bureau de l'Association du 11 juillet 2024).



Un séminaire qui a été jugé comme satisfaisant à très satisfaisant autant sur le format des ateliers que sur le fond des sujets et discussions traités en ateliers.



Le séminaire n°2 « Élaboration de la Charte » du 15 octobre 2024 à Montesquiou

Le séminaire n°2 visait 2 objectifs : partager le projet stratégique élaboré à partir des travaux du séminaire prospective du 20-21 mars 2024 et contribuer à la définition des objectifs opérationnels de la Charte. **150 participants** ont été présents sur cette journée d'ateliers dont **40% d'élus** et **60 % de partenaires techniques**, qui ont pu amender les propositions d'objectifs opérationnels pour les différentes orientations du projet stratégique.



Le séminaire n°3 « Projet opérationnel » du 16 décembre 2024 à Mirande

Le séminaire n°3 visait 2 objectifs principaux : d'une part, partager le projet opérationnel élaboré à partir des travaux de concertation menés depuis le début de la démarche ; d'autre part, échanger sur la répartition des rôles pour sa mise en œuvre. Pour ce dernier séminaire, deux livrets étaient mis à disposition des participants : un livret comprenant une note sur l'organisation locale et un livret comprenant une première V1 du projet opérationnel, élaborée à partir des travaux du séminaire n°2.



129 acteurs étaient présents lors de cette soirée (dont **61% d'élus**) et ont pu avoir les clés de lecture des documents composant la Charte pour émettre un avis et faire des retours sur le projet opérationnel.

Remarque : Le recueil d'observations a été réalisé par voie dématérialisée sur les documents élaborés, notamment sur la V1 du diagnostic et sur la V1 du projet stratégique (de juillet à septembre 2024) et sur la V1 du projet opérationnel (de décembre 2024 à janvier 2025). Pour la V1 du projet opérationnel, une plateforme de remontée d'avis et observations a été mise en place en décembre 2024 et a permis de recueillir plus de 300 observations, précises et généralement pertinentes, témoignant d'une bonne appropriation du contenu des mesures du projet opérationnel.



En complément de ces 3 grands séminaires, ce sont tout un ensemble d'ateliers et groupes de travail qui ont été organisés au fur et à mesure de l'élaboration de la Charte.

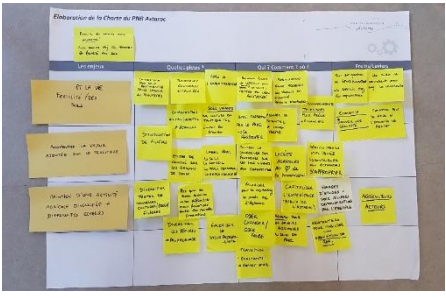
4.2.2 Les Auditions collectives, les Commissions Thématiques Partenariales et les Groupes Techniques partenariaux

→ Les auditions collectives

Composition	Objectif(s) recherché(s)	Réalisation et participation
Partenaires techniques	- Recueillir de l'avis d'experts sur l'identité et la typicité de l'Astarac - Les éléments remarquables et la singularité du territoire - Les fragilités et les vigilances sur le territoire - Les enjeux et les projections	Septembre 2023 avec 5 auditions : - Patrimoine naturel, biodiversité et paysages - Agroécologie - Attractivité, qualité de vie - Aménagement - Eau, climat, énergie Au total 70 participants sur les 5 auditions

→ Les commissions thématiques partenariales

Composition	Objectif(s) recherché(s)	Réalisation et participation
Élus et partenaires techniques	Partager les enjeux du territoire et esquisser les premières pistes pour la Charte	Octobre 2023 avec 5 commissions thématiques partenariales : - Patrimoine Naturel, biodiversité et paysages - Agroécologie - Attractivité, qualité de vie - Aménagement - Eau, climat, énergie Au total 153 participants sur les 5 commissions



→ Des Groupes Techniques partenariaux

Composition	Objectif(s) recherché(s)	Réalisation et participation
Partenaires techniques	- Présentation d'éléments d'état des lieux - Échanger pour amender et compléter les éléments	- Juin 2024 : Atelier filière Terre crue 44 participants - Juillet 2024 : Groupe partenaires agricoles avec 21 participants - Novembre 2024 : Groupe tourisme avec 10 participants - Novembre 2024 à janvier 2025 : Groupe Biodiversité avec 3 réunions avec 12 à 20 participants par réunion

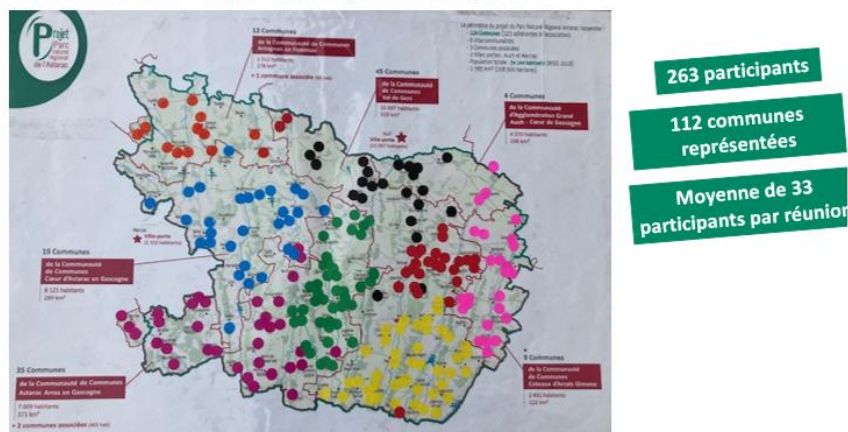


4.2.3 Les réunions territoriales avec les élus locaux

Composition	Objectif(s) recherché(s)	Réalisation et participation
Élus des communes et intercommunalités	1^{er} cycle de janvier à mars 2024 : - Informer l'ensemble des élus municipaux de la démarche d'élaboration de la Charte et les inciter à être acteur - Recueillir une expression des attentes et répondre aux différentes questions 2^{ème} cycle de janvier en mars 2025 : - Présenter et échanger sur le projet de Charte, avant la validation en Comité syndical 3^{ème} cycle de juin à juillet 2026 : - Accueillir les nouveaux élus - Présenter et échanger sur le projet de Charte, - Recueillir des premiers avis sur un futur emblème	Janvier à mars 2024 avec 8 réunions réparties géographiquement sur le territoire. 263 participants pour 112 communes représentées (soit près de 90 % des communes représentées) Mars 2025 avec 6 réunions réparties géographiquement sur le territoire avec 138 participants pour 60 communes représentées (soit près de 48 % des communes représentées) Juin à juillet 2026 avec 6 réunions réparties géographiquement sur le territoire avec 191 participants pour 72 communes

Fréquentation de la 1ère série en 2024 :

>> Une bonne fréquentation, un bilan positif



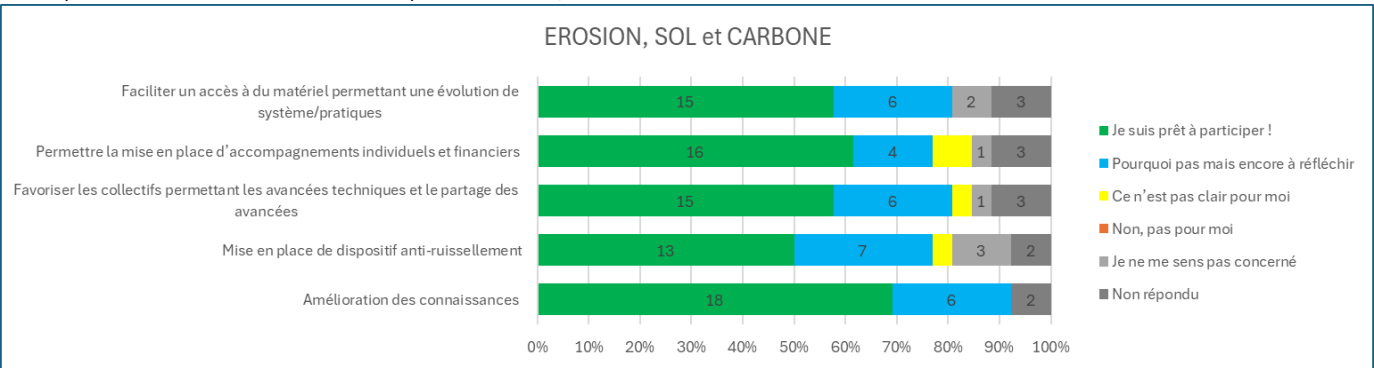
4.2.4 La concertation agricole

En complément des temps de concertation individuels et collectifs d'échanges avec les partenaires agricoles, les agriculteurs ont également pu être consultés à travers des temps réunions spécifiques.

- Juin 2024 : 2 réunions agricole : 2 x 30 participants
- Octobre 2024 : 4 ateliers agricoles pour 26 participants. Lors de ces ateliers, un travail a été mené afin que les exploitants puissent donner leur avis sur les thématiques d'actions proposées dans les fiches mesures. Ces avis sont formalisés vis un « gradient d'accord », permettant de mettre en avant une volonté d'engagement de la part des exploitants. Chaque agriculteur a pu se positionner sur une grille avec les propositions suivantes : **Je suis prêt à m'engager** / **Pourquoi pas, mais encore à réfléchir** / **Ce n'est pas clair pour moi** / **Non, pas pour moi** et **Je ne me sens pas concerné**



Exemple de résultat sur la thématique « érosion, sol et carbone »



4.3 Bilan sur la concertation des acteurs

Au total, la concertation s'est établie sur + de 50 séminaires, ateliers et groupes de travail avec plus de 1500 participants !

Les temps de concertation	Cible	Chiffres clés	2023	2024	2025
Séminaires	Élus, partenaires techniques et institutionnels	3 pour 454 participants			
Auditions collectives	Partenaires techniques	5 pour 70 participants			
Commissions techniques partenariales	Élus et partenaires techniques	5 pour 153 participants			
Groupes techniques partenariaux	Partenaires techniques	6 pour 115 participants			
Réunions territoriales	Élus	20 pour 592 participants			
Concertation agricole	Agriculteurs	2 réunions et 4 ateliers pour 86 participants			
Autres groupes de travail	Élus, partenaires techniques et institutionnels	+ de 25 groupes de travail, + de 300 participants			

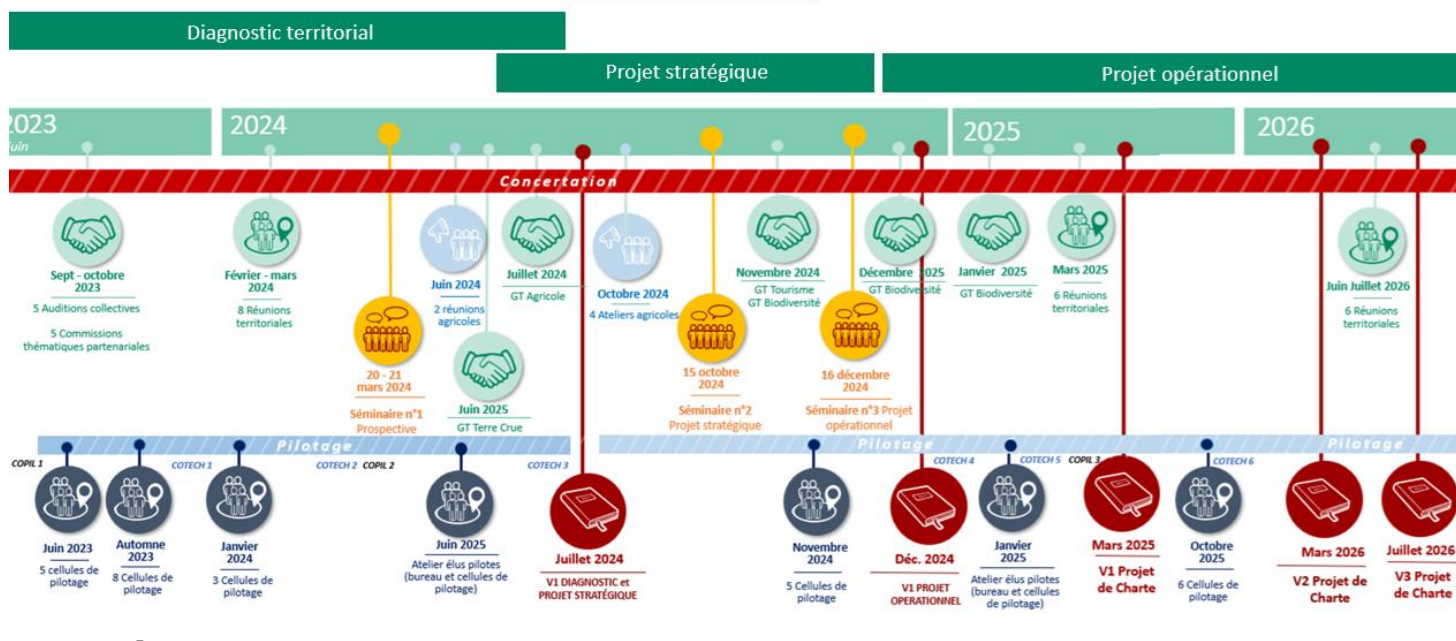
5. LES INSTANCES DE PILOTAGE POUR ÉLABORER ET VALIDER LE PROJET DE CHARTE

La concertation a donné lieu à une matière riche que ce soit en termes de données d'état des lieux pour le diagnostic que d'éléments de projection pour le projet stratégiques et opérationnel.

L'ensemble des travaux a été présenté au fur et à mesure des avancées pour permettre une prise de position et une validation continue que soit par les élus et les signataires de la Charte. On distingue ainsi comme instances :

- **Le Comité de pilotage** (appuyé d'un Cotech en amont) qui rassemble les signataires de la Charte : État, Région, Département, collectivités locales et les représentants des Chambres consulaires.
- **Les cellules de pilotages, Bureau et Assemblée Générale ou Comité syndical** permettant aux élus et représentant des Chambres consulaires d'acter les étapes structurantes de la procédure de labellisation (Diagnostic, projet opérationnel et Projet de Charte).

Élaboration de la Charte



5.1 Les instances des parties prenantes de la démarche

Afin d'assurer un pilotage de la démarche d'élaboration de la Charte, un comité de pilotage a été mis en place dès 2023. Il est composé de représentants de :

- La Préfecture de Région, La Préfecture du Gers, La Sous-Préfecture de Mirande
- La Région
- Le Département
- La DREAL
- La DDT du Gers
- Le SCOT- PETR
- Les 3 Chambres consulaires

Il s'est réuni à 3 reprises :

	Copil n°1 : 28 juin 2023	Copil n°2 : 21 mars 2024	Copil n°3 : 12 mars 2025
Objectifs	Gouvernance et organisation collective pour l'élaboration de la charte Méthodologie de l'élaboration de la charte	Avancement de la démarche d'élaboration de la charte Partage de défis identifiés	Bilan de la démarche d'élaboration de la charte Diagnostic territorial : présentation de la structure et validation Projet de Charte : présentation de la structure du projet de Charte, des améliorations apportées depuis la V1 et validation

Pour préparer les travaux en amont du comité de pilotage, **un comité technique** a été mis en place. Il est composé de représentants de :

- La Sous-préfecture de Mirande
- La Région
- La DREAL
- La DDT du Gers
- Du Département
- Des 6 intercommunalités
- Des 3 chambres consulaires
- Des 3 PETR et du SCOT de Gascogne

Il s'est réuni à 6 reprises :

	Cotech n°1 : 18 décembre 2023	Cotech n°2 : 8 mars 2024	Cotech n°3 : 18 juillet 2024	Cotech n°4 : 17 décembre 2024	Cotech n°5 : 4 mars 2025	Cotech n°6 : 12 novembre 2025
Objectifs	Installation du Cotech Démarche d'élaboration de la charte du PNR Astarac	Élaboration de la Charte, calendrier et rôle du COTECH Construction du Diagnostic de territoire Présentation séminaire n°1	Avancement diagnostic de territoire Présentation V1 projet Stratégique	Modalités de retours sur la V1 du projet opérationnel « Mise en œuvre de la Charte » sur les rôles et engagements : partage des réflexions et étapes proposées pour y travailler	Avancement de l'élaboration du projet de Charte Avancement de la séquence engagements des signataires V2 du Plan de Parc	Partage des éléments clés des avis reçus Élaboration de la V2 du projet de Charte et étapes suivantes Échanges sur les actions de préfiguration engagées / envisagées

5.2 Les instances du porteur de projet, l'Association de préfiguration puis le Syndicat mixte de préfiguration

En complément de la démarche de concertation, **des temps spécifiques à destination des élus** ont été organisés tout au long du processus et ont ainsi permis **une implication forte** de ces derniers dans la définition du contenu du projet de Charte.

Ces étapes décisionnelles se sont organisées autour des instances de gouvernance de l'Association pour la création du PNR de l'Astarac, puis à partir de sa création le 1^{er} janvier 2025, du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac :

5.2.1 Les cellules de pilotage thématiques

Les **cellules de pilotage thématiques**, sont au nombre de 5 puis 6 à la création du Syndicat mixte de préfiguration, et sont composées de 10/15 membres par thématiques (composées principalement de membres du Bureau, elles associent également des représentants de l'AG volontaires).

Les cellules de pilotage thématiques ont été réunies à plusieurs reprises en sessions thématiques et en regroupement sur 2 temps clés : **le 13 juin 2024 pour travailler collectivement le projet stratégique et le 22 janvier 2025 pour l'approfondissement du projet opérationnel, le positionnement sur certains sujets clés, et le travail sur les engagements des communes et intercommunalités.**

Un cycle de 6 réunions de cellules de pilotage thématiques a également été organisé en octobre 2025 afin de partager les éléments clés de la note de suggestions du CNPN et de l'avis de la FNPNR et mener le travail de priorisation des dispositions pour la 1^{ère} partie de la Charte (Dispositions à déployer en priorité sur les 6 premières années de la Charte).



5.2.2 Le Bureau de l'Association puis du Syndicat mixte

Le **Bureau de l'Association puis du Syndicat Mixte** est composé de 30 membres représentant les différentes composantes territoriales du projet et comprenant également les représentants des trois Chambres consulaires. **Les membres du bureau se sont réunis 12 fois de 2023 à 2026**, avec à chaque fois un point d'avancement sur les travaux d'élaboration de la Charte et à chaque étape successive, la validation des documents clés.

5.2.3 Les Assemblées Générales de l'Association pour la création du PNR de l'Astarac puis des Comités syndicaux du Syndicat mixte de préfiguration

L'Assemblée Générale de l'Association pour la création du PNR, puis le comité Syndical du Syndicat mixte de préfiguration (à partir du 1er janvier 2025), ont été réunis régulièrement (11 fois entre 2023 et 2026). Lors de ces instances, des points d'information ont été réalisés ainsi que certaines validations, notamment :

- le 26 mars 2025 pour valider le projet de Charte et solliciter l'avis de l'État
- le 4 mars 2026 pour valider la V2 du projet de Charte
- le 9 juillet 2026 pour valider la V3 du projet de Charte après l'avis favorable du 11 juin 2026 de l'Autorité Environnementale



5.3 Bilan des instances de pilotage

Un travail précis et progressif a permis d'acter et de valider toutes les étapes d'élaboration de la Charte par les instances décisionnelles de l'Association pour la création du PNR de l'Astarac puis du Syndicat mixte de préfiguration.

	2023	2024	2025	2026	Validation
Les instances des parties prenantes de la démarche					
Comité de pilotage	1	1	1		Validation du Diagnostic Territorial Validation de la V1 du projet stratégique Validation de la V1 du projet de Charte
Comité technique	1	3	2		
Les instances du porteur de projet, l'Association de préfiguration puis le syndicat Mixte de préfiguration					
Les cellules de pilotages thématiques	13	9	6		Priorisation des dispositions de la Charte
Le Bureau de l'Association puis du Syndicat mixte	3	2	4	2	Validation du Diagnostic Territorial Validation de la V1 du projet stratégique, de la structure et du contenu du projet opérationnel etc.
Les AG de l'Association puis des Comités syndicaux du Syndicat mixte de préfiguration	2	1	4	4	Validation de la V1, V2 et V3 du projet de Charte

6. LES DÉMARCHES DE CONCERTATION À VENIR

Ces travaux ne se terminent pas avec la finalisation du projet de Charte mais vont se poursuivre sur la même dynamique dans les mois et années à venir :

- Un nouveau cycle de 6 réunions territoriales est prévu pour informer et échanger avec les équipes municipales et notamment les conseillers municipaux nouvellement élus (juin/juillet 2026),
- Le lancement d'actions de préfiguration, avec la préoccupation de s'appuyer sur des actions de concertation pour leur mise en œuvre. Par exemple : lancement d'un Plan Paysage sur 6 sites pilotes, d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale, émergence d'une action partenariale sur l'érosion et la fertilité des sols, etc. Dans ce cadre, des temps d'échanges et co-construction sont organisés avec les communes et les partenaires techniques (plus de 30 communes concernées à ce stade). Ces projets prévoient ensuite des temps de sensibilisation et participation des habitants à partir de l'automne 2026.
- La poursuite d'actions de sensibilisation : nuits des forêts, forêt pédagogique, éductour pour les acteurs touristiques, présence sur des événements, etc.
- Des newsletters, des publications sur les réseaux sociaux, des articles de presse
- etc.



Syndicat mixte de préfiguration
du Parc naturel régional de l'Astarac

1 Place Carnot 32260 Seissan
Tél. 05 62 05 40 58 - Tél. 06 75 56 80 52
contact@projet-astarac.fr - www.projet-astarac.fr

